

Arrêté

Le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts,

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque;

Vu l'avis émis par la Commission départementale des Monuments Naturels et des Sites dans sa séance du 12 Décembre 1931

Vu l'engagement en date du 12 Décembre 1931 pris par le Conseil Municipal de Martilly-les-Brancion

Arrête :

Article premier

La Grotte du "Pou de la Baume" située dans le "Val des Tranchées" commune de Martilly-les-Brancion

(Saône-et-Loire) à l'entrée d'un bois communal

au-dessous de Brancion

est classé parmi les sites et monuments naturels
de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire
ou pittoresque.

Art. 2

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du
département de Saône-et-Loire
et au maire de Martailly-les-Brancion qui seront
responsables, chacun en ce qui le concerne, de son
exécution.

Art. 3

Il sera transcrit au bureau des hypothèques de
la situation du site classé.

qui seront responsables chacun en ce qui le concerne
de son exécution.

Paris, le 31 Décembre 1932.

M. A. L.

MARTAILLY LES BRANCION

SITE CLASSE

Grotte du Four de la Baume *

(14 décembre 1972)

Altitude : 2500

U-27.4.20



COL DE BRANCION

2500

2500

2500

Entrée de la grotte
* du Four de la Baume

la chapelle
des Brancion

LA M